



**HAL**  
open science

## Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02037082

**HAL Id: hceres-02037082**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037082v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités  
physiques et sportives

de l'Université du Littoral Côte  
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008362

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée sur quatre sites : Dunkerque : première année (L1) et deuxième année (L2) de licence ; Boulogne : L1 et L2 ; Calais : L1, L2 et L3 (tronc commun et quatre spécialités de licence).

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Cette licence s'inscrit dans le domaine des *Sciences, technologies, santé* de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). Elle a pour objectifs de former les étudiants dans des différents domaines de la mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS). Cette formation propose en licence un tronc commun en première et deuxième années et une spécialisation en troisième année avec un ensemble de spécialités : *Activités physiques adaptées santé* (APAS), *Education motricité* (EM), *Entraînement sportif* (ES) et *Management du sport* (MS).

C'est une licence qui s'insère dans un contexte concurrentiel fort où d'autres formations STAPS existent dans d'autres universités de l'académie de Lille et, pour être attractive, elle a fait le choix de développer l'ouverture vers l'international à travers des collaborations avec plusieurs universités. En 2012-2013, Les effectifs de cette mention sont en L1 de 320 étudiants, en L2 de 122 étudiants et en L3 de 127 étudiants.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Concernant les spécialités, *Activités physiques adaptées santé, Education motricité, Entraînement sportif et Management du sport*, la formation est bien fondée et les compétences obtenues permettent de poursuivre des études en master ou d'occuper des emplois de niveau cadre moyen. Les contenus des enseignements semblent être cohérents avec les spécialités affichées, 75 % d'enseignement sont sous forme de travaux dirigés (TD) et 25 % sont sous forme de cours magistraux (CM). Durant cette formation, des certifications de langue vivante (CLES) et l'enseignement d'une deuxième langue vivante au choix sont mis en place afin d'améliorer l'ouverture vers l'international. Par ailleurs, la licence dispense des unités d'enseignement (UE) de préprofessionnalisation, fait intervenir des intervenants professionnels et inclut un stage d'intervention.

Cette formation comporte un tronc commun sur quatre semestres et la spécialité commence seulement en S5 avec 40 % d'UE communes à toutes les spécialités. La différenciation compte seulement pour 60 % en S5 et S6. Il y a lieu de s'interroger sur la justification de présenter des spécialités différentes pour une part aussi faible des spécialités sur l'ensemble de la licence (13 %). Il serait opportun de réfléchir à une spécialisation plus marquée. Le système de compensation s'effectue entre les UE des trois années de licence : le cursus de licence est obtenu soit par validation d'UE, soit par compensation entre les UE du même semestre, entre les semestres de la même année universitaire et/ou entre les trois années de licence.

Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est mis en place depuis 2010, sans qu'il y ait d'explication claire sur la procédure d'évaluation. Il s'agit d'une formation sur plusieurs sites avec une faible coordination et mutualisation à l'échelle de ces sites et un nombre important de spécialités avec un manque de moyens enseignants, ce qui rend le pilotage plus difficile.

Le pourcentage de TD (75 %) sur l'ensemble de la formation est lié au faible nombre d'heures dédiées aux sciences d'appuis par rapport aux connaissances spécifiques. Un effort devrait être entrepris afin d'augmenter la part des sciences d'appuis, même si le nombre réduit d'enseignants-chercheurs peut rendre la tâche complexe. Par ailleurs, il est important de donner la possibilité aux étudiants d'avoir un parcours spécifique à travers une ouverture (UE libres) vers les autres parcours de l'Université.

La formation STAPS s'efforce d'assurer la réussite en licence en mettant en place des tuteurs enseignants et étudiants et un guide d'études afin d'aider et d'informer les étudiants. De plus, un tutorat d'accompagnement est mis en place pour les étudiants en difficulté à travers des ateliers d'orientation ou un parcours renforcé, mais très peu d'étudiants ont recours à ce type d'aide dans leurs cursus. Un 2<sup>ème</sup> type de tutorat (tutorat d'excellence) est mis en place pour les très bons étudiants afin d'approfondir leur connaissance et de préparer quelques-uns à l'ENS Cachan (deux étudiants ont intégré l'ENS Cachan) ; ces derniers tutorats peuvent être parrainés par un industriel. Une passerelle sous la forme d'un diplôme d'université (DU) a été mise en place pour les étudiants en situation d'échec, ceux qui sont décrocheurs qui ont un problème d'orientation ; ceux-ci sont pris en charge par le SUAIOP pour une réorientation.

Les étudiants sont encouragés à la mobilité internationale développée à travers des collaborations avec plusieurs universités internationales (dans le cadre ERASMUS, double diplôme, etc.) Cette mobilité, qui se poursuit en master, rencontre des difficultés du fait du grand nombre d'étudiants boursiers ou inscrits en *Education et motricité*, la grande majorité de ces derniers choisissant la préparation au CAPEPS ou à l'agrégation.

On apprécie le fait que tous les étudiants salariés, sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap, chargés de famille ou ayant une responsabilité particulière au sein de l'Université bénéficient d'un aménagement d'horaire particulier ou d'un choix du mode d'examen et parfois d'une session d'examen spéciale.

En ce qui concerne le « projet professionnel » en S1 et les modules « préprofessionnels », il faudrait vérifier les contenus. En effet, des heures présentielles sont déclarées en S2 (36h TD) et en S4 (46h TD) alors que des mises en stage sont déclarées implicitement ou explicitement dans les fiches d'UE. Il faudrait veiller à ce que ces points soient éclaircis puisque un renforcement du dispositif de préprofessionnalisation est envisagé dans les perspectives.

Enfin, Il faut noter l'excellente ouverture vers l'international et la bonne participation des enseignants et des étudiants à des forums pour les lycéens, journée liaison secondaire/université, des conférences, etc. Une orientation active des lycéens a lieu pendant la journée porte ouverte. On apprécie le lien entre la formation et les entreprises afin d'aider les étudiants dans leur parcours professionnel.

L'insertion des étudiants de licence dans le second cycle universitaire est excellente comme le montre le taux élevé des étudiants qui poursuivent leurs études en master (plus de 90 %), mais aucun renseignement sur ces masters et le taux de réussite n'est donné.

En revanche, une réflexion en termes de professionnalisation sur l'ancrage des formations sur le territoire est absente du dossier, ce qui rend difficile d'évaluer la concordance entre les spécialités de la mention et l'employabilité. Pour les spécialités, *Activités physiques adaptées santé* (APAS), *Entraînement sportif* (ES) et *Management du sport*, il existe une bonne représentativité des intervenants professionnels extérieurs puisqu'un grand nombre de professionnels extérieurs des secteurs publics et privés interviennent dans ces spécialités. En revanche, il n'y a aucun intervenant professionnel extérieur dans la spécialité *Education motricité* (EM) ; tous les intervenants sont titulaires. Il serait bon d'ouvrir les enseignements à d'autres acteurs tels que le corps des inspecteurs, ou des agents de la fonction publique territoriale.

L'équipe de pilotage de la mention a été renouvelée depuis la dernière évaluation par l'AERES. L'équipe comporte un responsable par site, un responsable par spécialité et l'équipe se réunit deux fois par année de formation. Il existe également un personnel administratif par site. Il a été créé un conseil de perfectionnement pour chaque spécialité, mais aucun retour sur les résultats de son travail n'est présenté, en particulier sur la mise en adéquation des maquettes universitaires avec des contraintes de la professionnalisation. De plus, il est difficile d'évaluer la composition de l'équipe de formation puisque l'ensemble des intervenants titulaires est présenté sans distinction de spécialité ou de champ disciplinaire.

Une grille d'autoévaluation et une commission ont été mises en place par le CEVU de l'établissement en 2010 afin d'auto-évaluer et d'examiner la formation. Cette autoévaluation ne nous donne pas la possibilité de donner un avis clair sur le pilotage de la formation.

Les recommandations de l'AERES ont été partiellement prises en compte, et le dossier présente des items qui ne sont pas renseignés. Le dossier présente plusieurs renvois à des tableaux d'indicateurs sans aucune analyse ou aux fiches RNCP inexistantes. De plus, Il est étonnant d'avoir augmenté le tronc commun des spécialités de la licence en réponse à un questionnaire de forme sur la présentation du dossier de la précédente habilitation. Cela nuit à la préprofessionnalisation des étudiants et à l'adéquation avec les fiches RNCP.

● Points forts :

- Une participation intéressante des professionnels dans la formation (à part la spécialité *Education et motricité*).
- L'attractivité de la formation (comme le souligne l'augmentation des effectifs étudiants).
- Des effectifs importants en *Education et motricité* (45 étudiants) et *Activités physiques adaptées et santé* (36 étudiants).
- Une certification langue (CLES).

● Points faibles :

- Une prise en compte partielle des recommandations de l'AERES.
- Une formation multi-site et la dispersion des compétences.
- Peu de connexion avec les autres formations.
- Des faibles effectifs en *ES* (12 étudiants) et *MS* (22 étudiants).

● Recommandations pour l'établissement :

Cette formation est globalement cohérente dans un contexte socio-économique et géographique défavorable. Le manque de moyens en termes de taux d'encadrement permet difficilement de mettre en œuvre un pilotage efficace de la formation malgré une bonne volonté manifeste de l'ensemble des acteurs. Ce pilotage est

d'autant plus complexe que la composante propose l'ensemble du panel des spécialités classiquement dispensées en STAPS (*Activités physiques adaptées santé, Education motricité, Entraînement sportif et Management du sport*).

Il serait souhaitable :

- de diminuer le nombre de spécialités en relation avec les faibles effectifs en *ES* et *MS*, et le faible effectif enseignants,
- d'avoir des ouvertures vers d'autres formations de l'Université afin que les étudiants puissent avoir des parcours spécifiques,
- de renforcer les enseignements disciplinaires et de revoir le contenu de quelques UE.



# Observations de l'établissement



EVALUATION DES DIPLOMES  
Licence vague E - 2013-2014

Académie de Lille  
Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)  
Mention Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Après étude du rapport d'évaluation par l'AERES de notre licence STAPS et de ses quatre spécialités de L3, nous souhaitons que soient faites des corrections concernant des erreurs factuelles, mais aussi faire remonter quelques observations.

1. Concernant la licence :

- a. Le rapport note « *qu'un effort devrait être fait concernant les sciences d'appui* ». Nous rappelons que suite au dialogue de gestion avec l'équipe de direction, nous avons dû diminuer notre enveloppe de 650 h et qu'en accord avec la Vice-Présidente du CEFVU, nous avons supprimé, entre autres, les heures de Travaux Dirigés (TD) en SHS et SV au première semestre de la première année de licence et cela malgré l'opposition de tous les membres du département. Il est évident que l'on ne peut pas nous demander d'une part ce que l'on nous supprime d'autre part dans le but louable de participer à l'effort d'économie de notre établissement.
- b. Le rapport note que « *le nombre réduit d'enseignants-chercheurs peut rendre la tâche complexe* ». Nous précisons que le conseil de département vote tous les ans la demande de deux postes d'Enseignants Chercheurs (EC) en SHS afin de compenser les départs d'un PU en sciences de l'éducation, d'un MCF HDR en sociologie et d'un MCF HDR en sciences de l'éducation. Ces postes ne nous ont pas été attribués, mais seulement compensés par un poste ATER en sociologie. Les statistiques réalisées par la conférence des doyens et directeurs STAPS montrent que nous avons l'un des plus faible taux d'encadrement en EC. Nous réitérerons donc notre demande en nous appuyant sur le rapport de l'AERES.
- c. Le rapport note « *qu'un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est mis en place depuis 2010, sans qu'il y ait d'explication claire sur la procédure d'évaluation* ». Nous précisons que le directeur du département a régulièrement interpellé le CEVU concernant cette question. Une MCF STAPS a fait partie du groupe de pilotage et notre département a été département pilote. Cet élément de réponse avait été réduit afin de répondre à la demande de diminution du volume de notre dossier lors de l'autoévaluation. La procédure est la suivante :
  - o Tous les responsables d'année, de spécialité réunissent les étudiants dans les salles informatiques afin de remplir l'évaluation en ligne. Les résultats sont envoyés au département par l'établissement. De plus, chaque enseignant doit procéder individuellement à l'évaluation de sa discipline et la transmettre au responsable. Par ailleurs, ces rapports permettent de préparer les Commissions Pédagogiques Paritaires (CPP) qui se déroulent tous les ans en fin d'année lors de

la remise des résultats. Enfin, ces rapports sont analysés par les responsables. Des propositions d'amélioration sont proposées au conseil de département qui vote les modifications.

- d. Le rapport note « *il s'agit d'une formation sur plusieurs sites avec une faible coordination et mutualisation à l'échelle de ces sites* ». Nous précisons que « faire de notre relatif point faible - lié à la dispersion sur trois sites - un point fort » a été et reste l'un des axes forts de notre projet de département. Nous rappelons que les contenus, les intervenants, les évaluations sont les mêmes pour les trois sites et que les évaluations ont lieu le même jour et à la même heure. De plus, nous avons mis en place un système de visio conférence qui permet de réduire la mobilité de nos étudiants et de faciliter la présence des enseignants aux réunions. Par ailleurs, nous organisons cinq conseils de département, trois réunions des secrétaires et des responsables de site et des réunions de coordination régulières.
- e. Le rapport note que « *il est important de donner la possibilité aux étudiants d'avoir un parcours spécifique à travers une ouverture (UE libres) vers les autres parcours de l'Université (...)* ». Nous précisons que les UE d'ouverture existent dans notre département – elles sont appelées différenciations - et que certaines d'entre elles sont en relation avec d'autres départements et effectuées par les enseignants de ces départements : UE d'ouverture en entrepreneuriat, en anglais renforcé et en événementiel.
- f. Le rapport note que « *le dossier présente plusieurs renvois à (...) ou aux fiches RNCP inexistantes* ». Nous avons envoyé notre dossier le 4 juillet 2013, puis de nouveau le 8 octobre 2013 à la VP CEVU de l'établissement, il comprenait en pièces jointes les fiches RNCP, les ADD pour les spécialités et le guide des études L1, L2, L3 et master.
- g. Le rapport note que « *En effet, des heures présentielles sont déclarées en S2 (36h TD) et en S4 (46h TD) alors que des mises en stage sont déclarées implicitement ou explicitement dans les fiches d'UE* ». Nous précisons que si la FPP est évaluée en S2 et S4 d'où la présence des heures de TD, le stage et les TD commencent en S1 et S3.
- h. Le rapport précise que « *En revanche, une réflexion en termes de professionnalisation sur l'ancrage des formations sur le territoire est absente du dossier, ce qui rend difficile d'évaluer la concordance entre les spécialités de la mention et l'employabilité* ». Voir ci-dessous.

## 2. Pour la L3 Management du Sport (MS)

Source apogée le 11.03.2014

2013-2014 : 13 étudiants

2012-2013 : 21 étudiants

2011-2012 : 10 étudiants

2010-2011 : 16 étudiants

2009-2010 : 21 étudiants

Soit une moyenne sur 5 ans de 16,25 étudiants

La filière management du sport répond à une demande du territoire.

Nous entretenons des liens avec les anciens étudiants (rencontres régulières avec d'anciens étudiants, questionnaires une année après la sortie de licence).

Ces 3 dernières années, 40% des étudiants titulaires de la licence Management poursuivent en Master et 4% à l'IUFM (PE)

L'insertion des étudiants dans le domaine de la filière (collectivités territoriales, sociétés privées, clubs de sports) est de 54% dont 40% déclarants s'être insérés sur le territoire de l'ULCO.

Collectivités territoriales : 29% (ces 3 dernières années 6 étudiants lauréats du concours de Conseiller Territorial des APS et 11 lauréats au concours d'Educateur Territorial des APS et un étudiant a réussi le concours d'attaché territorial, les autres occupent un poste en tant que contractuel)

Sociétés privées dans le secteur de l'évènementiel (société 2ISD, European Event) : 8%

Clubs sportifs (manager général, directeur sportif) : 14%

Métiers de la sécurité (police, gendarmerie) : 4%

Au total, 61% déclarent s'être insérés dans les départements du Nord et du Pas De Calais.

La présence d'un nombre important d'intervenants professionnels du territoire facilite l'insertion professionnelle de ces étudiants.

### 3. Concernant la licence L3 ES :

Il existe une erreur factuelle sur les effectifs, qui sont en moyenne de 23.6 sur les 6 dernières années :

Suivi des étudiants STAPS L3ES

Source: Apogée consulté le 6 mars 2014

année	nb inscrits	défaillants	ajournés	reçus	% de réussite à la licence
2013/14	23				
2012/13	20	1	6	13	65
2011/12	24	1	8	15	62,5
2010/11	23	2	8	13	56,5
2009/10	19	3	6	10	52,5
2008/09	30	3	5	22	55,17
moyenne	23,16	2	6,6	14,6	58,334

Les évaluateurs s'interrogent par ailleurs sur la concordance entre la spécialité et l'employabilité ainsi que sur l'ancrage dans le territoire : il existe depuis la création de la filière un réseau des anciens étudiants que j'entretiens et qui interroge chaque année, en janvier, les étudiants sur leur devenir. Son exhaustivité est actuellement tout à fait honorable à 56% pour un suivi débuté en 2006.

L'insertion des étudiants dans le domaine de la filière (entraîneurs, encadrants de sport ou coach, dans le public ou le privé ainsi que les métiers de la sécurité) est de 69%. Ils sont par ailleurs 53% des

déclarants à s'être insérés sur le territoire de l'ULCO, et un total de 76% à s'être insérés professionnellement en Nord Pas de Calais.

Devenir des étudiants L3ES interrogation (déclaratif base volontariat) janvier 2014

Hors étudiants poursuivant une formation

Educ/entraîneur sportif fonction publique	25	34%
préparateur physique/coach privé	11	15%
enseignement (PE, CAPES, Assit. Educ)	9	12%
sapeurs-pompiers	6	8%
commerce gestion	5	7%
professeur APA	4	5%
gendarmerie police	3	4%
Ingénieurs d'études	2	3%
Infirmiers	2	3%
sportif international	2	3%
armée	2	3%
sans emploi	1	1%
douane	1	1%
industrie divers	1	1%
répondants	74	
inscrits 2005-2011	132	
pourcentage de répondants	56%	
insertion dans le domaine	69%	
insertion hors domaine	31%	
insertion prof. sur le bassin de vie ULCO	39	53%
insertion prof. Nord Pas de Calais hors ULCO	17	23%
insertion prof. France et étranger	18	24%

Le Président de l'Université du Littoral  
Côte d'Opale

